

## CONSIGNES

- 1) Veiller à compléter les documents de manière lisible et de signer les conditions générales.
- 2) Une adresse mail et un numéro de téléphone sont indispensables pour la transmission de la convocation aux épreuves des concours. Si vous ne disposez pas d'une adresse mail, veuillez vous rapprocher de la section concours :
  - physiquement au bureau 103 du 1er étage du centre administratif Jacques Iékawé
  - par téléphone au 25 62 51
  - par mail à [drhfpnc.concours@gouv.nc](mailto:drhfpnc.concours@gouv.nc)
- 3) Si vous déposez votre demande d'inscription, la conformité des diplômes et des justificatifs de citoyenneté ou de résidence ne sont pas contrôlés à l'accueil. Les informations indiquées au formulaire d'inscription ainsi que les justificatifs remis seront vérifiés par la section concours.
- 4) Le dépôt ou l'envoi postal du ou des demandes d'inscription ne vaut pas inscription aux concours. Votre candidature pourra faire l'objet d'un rejet si :
  - les informations sont erronées,
  - au moins une des conditions d'inscription n'est pas conforme,
  - au moins un des justificatifs permettant de contrôler le respect des conditions d'inscription n'est pas fourni
  - n'a pas été transmis dans les délais impartis.

## NOTICE D'INSCRIPTION

### 1 - Les conditions

- être âgé de 18 ans au moins au cours de l'année 2026 ;
- les candidats doivent, au 6 août 2026 date de clôture des inscriptions justifier d'une des conditions suivantes :
  - justifier d'une inscription en deuxième année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;
  - remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;
  - justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;
  - justifier de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur,
- pour pouvoir s'inscrire au 1<sup>er</sup> concours, justifier au 6 août 2026, de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie ;
- s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 1000 F.CFP.

### 2 - Modalité de dépôt du dossier d'inscription

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

**1<sup>o</sup> utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, au plus tard le 6 août 2026 à 16H00 :**

- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) les après-midi entre 12h30 et 16h00

ou

- transmis par voie postale (le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi) à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cédex. A ce titre, nous vous recommandons de transmettre votre inscription en recommandé avec accusé réception.

**2<sup>o</sup> inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le 6 août 2025 à minuit)**

Pour l'inscription en ligne le paiement se fait par carte bancaire pour les droits d'inscription au concours (1000F CFP)

### 3 - Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, se référer aux pièces à fournir.

### 4 - Fonctions - lieu d'affectation

Les fonctions sont décrites dans la fiche statutaire jointe au dossier d'inscription.

Les postes ouverts à ces concours sont pour le compte des présidents des Assemblées des Provinces Sud, Nord et Îles Loyauté.

## 5 - Choix du concours

Le 1er concours est ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes ayant une durée de résidence de plus de **10** ans continus en Nouvelle-Calédonie ou aux personnes étant mariées ou unies par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie.

Le 2nd concours est ouvert à tous, soit aux :

- citoyens et non citoyens de la Nouvelle-Calédonie,
- aux personnes ayant ou pas la durée de résidence exigée pour le 1er concours.

Il est à noter que les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes ayant une durée de résidence de plus de **10** ans continus en Nouvelle-Calédonie peuvent présenter les 2 concours.

## 6 - Pièces à fournir

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
- une vignette à 1000 F.CFP par inscription, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet),
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité recto-verso (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- une photocopie de votre participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans,
- l'engagement quinquennal dûment rempli, daté et signé,
- la notice relative à l'affectation du candidat à l'issue de sa formation dûment remplie, datée et signée,
- votre dossier professionnel de 10 pages maximum **portant sur une thématique professionnelle vécue se rapportant à une discipline ou un domaine enseigné à l'école primaire**, à transmettre **par mail** au plus tard le **9 septembre 2026 à 16h00 pour le 1er concours** et le **16 septembre 2026 à 16h00 pour le 2nd concours** à l'adresse suivante : [drhfnc.concours@gouv.nc](mailto:drhfnc.concours@gouv.nc) en intitulant l'objet de votre mail comme suit : **INSTITUTEURS 1C ET/OU 2C EXTERNES-2026-DOSSIER PROF -NOM Prénom**
- **Si vous vous inscrivez notamment au 1er concours**, vous devrez fournir les justificatifs de votre citoyenneté calédonienne ou de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie en vous reportant à la notice explicative ci-après,
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours**, vous devez fournir :
  - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé, ainsi que le certificat médical joint au dossier à faire compléter et signer par un médecin
  - ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves dont pourraient bénéficier le candidat

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 6 AOÛT 2026

**En cas de réussite aux concours, vous devrez fournir, au plus tard, à la date de votre nomination, en tant qu'instituteurs stagiaires en formation les deux attestations ci-dessous :**

1° la réalisation d'un parcours d'au moins 50 mètres dans une piscine placée sous la responsabilité d'un service public, établie :

- soit par un service universitaire (STAPS, service commun des APS) ;
- soit par une autorité d'un service public territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale) ;
- soit par une autre autorité publique habilitée à assurer une formation dans le domaine de la natation.

Sont également admises les attestations certifiant une compétence en natation d'un parcours d'au moins 50 mètres, délivrées par une autorité compétente d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France.

2° la qualification en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui du certificat de prévention et secours civiques de niveau I (PSC1) établie par un organisme habilité à le délivrer.

**Si vous êtes déjà détenteurs de ces attestations, merci de nous les joindre à votre dossier d'inscription.**



## NOTICE EXPLICATIVE CITOYENNETÉ OU RÉSIDENT NC

### 1 - Vous êtes citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;

ou

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

### 2 - Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2026 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2016 au 15 juin 2026.



**Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.**

Pour justifier de votre durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie, vous avez la possibilité de fournir les photocopies d'un ou plusieurs types de justificatifs suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de tous les fournir) :

- quittances de loyers (les factures d'eau, d'électricité ... ne sont pas recevables);

et/ou

- attestations de logement établies par un organisme immobilier (les attestations d'hébergement ne sont pas recevables) ;

et/ou

- certificats de scolarité ;

et/ou

- avis d'imposition à votre nom ;

et/ou

- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).



**Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée. Exemple : certificat de scolarité de 2016 à 2019 + avis d'imposition de 2020 + couverture sociale de 2021 à 2026.**

### 3 - Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; et

- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; et

- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.



## CERTIFICAT MÉDICAL

A compléter et à signer par un médecin si vous êtes reconnu en situation de handicap par la CRHD et que vous souhaitez un aménagement d'épreuve non précisé sur la notification de la CRHD

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

Certifie que, le handicap de :  Monsieur  Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

- **pour les épreuves écrites :**

organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale

majorer le temps de composition d'un tiers

en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée

concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel

en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

- **pour les épreuves orales et écrites :**

octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve

prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

- **pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :**

pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du médecin*

## EPREUVES

	Coefficient	Durées
<b>I - Epreuves écrites d'admissibilité</b>		
1 <sup>o</sup> Épreuve écrite de français	2	3H
2 <sup>o</sup> Epreuve écrite de mathématiques	2	3H
3 <sup>o</sup> Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier : <i>Les candidats auront le choix de traiter le sujet en français ou en langue kanak (parmi la liste arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) Le candidat indique au moment de son inscription la langue dans laquelle il souhaite composer.</i>	1	3H
<b>II - Epreuves d'admission</b>		
1 <sup>o</sup> Entretien avec le jury à partir :		Oral : 45 mn
a) à partir d'un dossier de 10 pages maximum remis par le candidat et portant sur une thématique professionnelle vécue se rapportant à une discipline ou un domaine enseigné à l'école primaire <i>Ce dossier devra parvenir à la DRHFPNC, en 4 exemplaires, au plus tard 15 jours avant la date du début des épreuves écrites d'admissibilité</i>	5 dont 3 Exposé : 1 Entretien : 2	dont 30 mn Exposé : 10 mn Entretien : 20 mn
<i>Le non dépôt du dossier dans les délais impartis entraîne la non-convocation du candidat à l'épreuve.</i>	et	et
b) portant sur les motivations du candidat à exercer le métier d'enseignement et ses connaissances du système éducatif de la Nouvelle-Calédonie	Entretien : 2	Entretien : 15 mn
2 <sup>o</sup> Epreuve orale facultative en anglais <i>L'épreuve facultative consiste en un commentaire dirigé en langue anglaise ainsi qu'en la traduction en français d'une partie du texte</i>	1	oral : 30mn Prépa: 30mn dont Exposé : 10 mn Entretien : 20 mn

Tout note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou l'une des deux parties de l'épreuve d'entretien d'admission avec le jury est éliminatoire.  
Pour l'épreuve orale facultative d'admission, seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés

Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.  
Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 100.

**Les annales sont disponibles sur le site internet suivant : [www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc) ou en vente à l'imprimerie administrative (rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Lékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)**



## FONCTIONS ET RÉMUNÉRATIONS

- participe aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires
- procède à une évaluation permanente du travail des élèves et apporte une aide à leur travail personnel
- peut être appelé à exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement spécialisé, dans les sections d'enseignement générale professionnel adapté (SEGPA), ainsi que dans les établissements de formation des maîtres
- peut être amené à exercer les fonctions de directeur d'une école primaire et/ou un groupe scolaire

### INSTITUTEURS

A l'issue d'1 an de stage

INSTITUTEURS  
(stagiaire en école)

Rémunération brute approximative

Fin de carrière : 536 000 FCFP

Début de carrière : 329 000 FCFP

Rémunération brute approximative

238 000 FCFP

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 6 AOÛT 2026**

Coller votre vignette de 1000 FCFP au 1er concours ici	Je souhaite m'inscrire au(x) : <input type="checkbox"/> <b>1er concours externe</b> <input type="checkbox"/> <b>2nd concours externe</b> (pour faire votre choix à l'un des concours ou aux 2 concours, vous devez vous reporter à la rubrique choix du concours de la notice d'inscription)	Coller votre vignette de 1000 FCFP au 2nd concours ici
--	---	--

<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme	Nom d'usage : _____ Nom de naissance : _____ Prénom : _____	Né(e) le ____/____/____ à _____ N° CAFAT : ____/____/____/____
--	---	--

Domicile (n°, rue) : _____ Code et Commune : ____/____/____	Adresse postale si différente : BP : ____/____/____/____ Code postal : ____/____/____
--	--

E-mail : _____	N° tél : ____/____/____ ou autre n°tél ____/____/____
----------------	---

Je suis <input type="checkbox"/> <b>Citoyen de la Nouvelle-Calédonie (NC)</b>	<input type="checkbox"/> <b>Résident(e) en NC depuis :</b> <input type="checkbox"/> plus de 10 ans <input type="checkbox"/> moins de 10 ans. Je suis arrivé(e) en NC (mois et année) : _____	<input type="checkbox"/> <b>Marié(e) ou pacsé(e) à un(e) :</b> <input type="checkbox"/> citoyen(ne) de la NC <input type="checkbox"/> résident(e) de la NC depuis + 10 ans
---	---	--

Activité professionnelle :  **salarié secteur privé**     **scolaire**     **patenté / profession libérale**     **sans profession**

Si salarié du secteur public :  **fonctionnaire stagiaire**     **fonctionnaire titulaire**     **contractuel(le)**

Nom de l'administration : \_\_\_\_\_

**Choix pour le 1er concours :**

Centre d'examen souhaité :  **NOUMEA**     **KONE**     **LIFOU**  
 Les épreuves orales d'admission se dérouleront obligatoirement à  
**Nouméa**

**Epreuve d'étude de documents sur la culture océanienne :**  
 (en quelle langue souhaitez-vous composer, 1 seul choix possible)

Français     Drehu     Aijë     Païci     Nengone

**Epreuve orale facultative d'anglais :**     **Oui**     **Non**

**Choix pour le 2nd concours :**

Centre d'examen souhaité :  **NOUMEA**     **KONE**     **LIFOU**  
 Les épreuves orales d'admission se dérouleront obligatoirement à  
**Nouméa**

**Epreuve d'étude de documents sur la culture océanienne :**  
 (en quelle langue souhaitez-vous composer, 1 seul choix possible)

Français     Drehu     Aijë     Païci     Nengone

**Epreuve orale facultative d'anglais :**     **Oui**     **Non**

Etes-vous en situation de handicap :  **Oui**     **Non**

Si oui, avez-vous besoin d'un aménagement :  **Oui** (joindre le ou les documents indiqué(s) dans la liste des pièces à fournir)     **Non**



**RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)**

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

1<sup>er</sup> concours externe ouvert à compter du **23 septembre 2026** - Instituteurs - Enseignement du 1er degré de la Nouvelle-Calédonie

2<sup>nd</sup> concours externe ouvert à compter du **30 septembre 2026** - Instituteurs - Enseignement du 1er degré de la Nouvelle-Calédonie

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

**Visa de la DRHPNC**

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Je certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé,
- remplir les conditions réglementaires nécessaires à mon inscription au concours (âge, diplôme, ...),
- jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire,
- être de nationalité française.

Je suis informé(e) que :

- les frais d'inscription au(x) concours sont non remboursables,
- après le dépôt de ma candidature, je recevrai, dans un délai moyen de 15 jours avant le début des épreuves, un courrier relatif à la convocation aux épreuves ou un courrier relatif au rejet de ma candidature,
- en cas de non réception de courrier d'information 48h avant le début des épreuves, il m'appartient de prendre contact avec la section concours de D.R.H.F.P.N.C, soit en me déplaçant au centre administratif Jacques Iékawé, 18 avenue Paul Doumer, soit par mail à [drhfpnc.concours@gouv.nc](mailto:drhfpnc.concours@gouv.nc), soit par téléphone au 25.62.51,
- en cas d'accident survenant au cours de l'une des épreuves du concours, la responsabilité de la Nouvelle-Calédonie ne saurait être engagée,
- ma réussite au(x) concours n'entraîne pas de garantie de nomination,
- en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si le lauréat remplit les conditions statutaires exigées.

J'autorise :

le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à faire figurer mon nom sur la liste des lauréats du site internet de la DRHFPNC en cas de réussite au concours et de transmettre mon CV aux employeurs publics.

Je suis conscient(e) que :

toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au(x) concours.

Ayant pris connaissance des conditions susmentionnées, je sollicite mon inscription à ce(s) concours :

**Nom-Prénom et signature du candidat**

**Date :**



## ENGAGEMENT QUINQUENNAL

(cf. délibération modifiée n° 345 du 30 décembre 2002)

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

lauréat(e) du 1er et/ou du 2nd concours externe d'accès au corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du 1er degré de NC ouvert au titre de l'année 2026.

**Par la présente, je m'engage à exercer pendant cinq ans les fonctions d'instituteurs.**

J'ai conscience que :

- dans les cas suivants, je serai tenu(e) de rembourser la totalité des traitements perçus durant leur scolarité à l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC) :

- a) rupture d'engagement quinquennal pour refus de poste attribué ;
- b) exclusion en cours de formation ;
- c) licenciement du fait de la non-obtention du diplôme de l'enseignement supérieur requis (grade de licence pour les instituteurs, grade de master pour les professeurs des écoles) ;
- d) non validation de l'année de formation en institut ou en exercice ;

- dans le cas d'une démission régulièrement acceptée, le remboursement sera inversement proportionnel au temps de service effectif accompli dans l'enseignement primaire public de Nouvelle-Calédonie et calculé en multipliant la fraction du 1/5e des traitements perçus par le nombre d'années, arrondi au chiffre inférieur restant à courir jusqu'à la fin de la période de cinq ans correspondant à l'engagement.

- dans le cas où une mesure d'exclusion prononcée en cours ou en fin de formation ou licenciement du fait de la non validation de l'année de formation en institut ou en exercice serait motivée par la seule incapacité à conduire une classe en dépit d'une manière de servir ne donnant lieu à aucun reproche, je pourrai prétendre à la remise de la moitié des remboursements.

Fait à.....Le.....

Signature



**ATTESTATION RELATIVE À L'AFFECTATION DU CANDIDAT A L'ISSUE DE SA  
SCOLARITE A L'INSTITUT DE FORMATION DES MAITRES DE NOUVELLE-CALEDONIE  
A LA SUITE DE LA RÉUSSITE AU CONCOURS EXTERNE**

Je soussigné(e) .....

Né(e) le ..... à .....

candidat(e) au 1<sup>er</sup> et/ou 2<sup>nd</sup> concours externe d'accès au corps des instituteurs de la Nouvelle-Calédonie organisé au titre de l'année 2026, reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de succès au concours de recrutement et à l'issue de ma formation à l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC), je serai tenu(e) d'accepter toute affectation quel que soit la localisation géographique du poste offert.

Fait à.....le.....

Signature

## ANNEXE 1

fixant le programme des épreuves des concours externe et externe option langue et culture kanak de recrutement des instituteurs stagiaires

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire et du collège. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes du primaire. Le niveau requis correspond à celui exigé par la maîtrise des notions attendues en fin de collège. Les épreuves d'admissibilité portent sur le français, les mathématiques et la culture océanienne en général et kanak en particulier. Certaines questions portent sur les contenus des programmes et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école maternelle et élémentaire ainsi que des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

### **I - Epreuves d'admissibilité communes aux concours externe et externe option langue et culture kanak**

#### *I-1. Epreuve écrite de français*

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte deux parties :

1° Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français y compris en transversalité des autres disciplines, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

2° Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

#### *I-2. Epreuve écrite de mathématiques*

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte deux parties :

1° Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques y compris en transversalité des autres disciplines, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

2° Des exercices permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

## **II - Epreuve écrite d'admissibilité de culture océanienne en général et kanak en particulier du concours externe (Etude de documents sur la culture océanienne en général)**

L'épreuve vise à apprécier chez le candidat, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

L'épreuve comporte deux parties :

1<sup>ère</sup> partie : en s'appuyant sur l'ensemble des documents proposés, le candidat traite le sujet soumis à étude. Il rédige une synthèse précise, concise et ordonnée qui fait apparaître une problématique émanant de la mise en relation des documents.

2<sup>nde</sup> partie : sur le thème proposé et à partir de la problématique qu'il a identifiée, le candidat propose une exploitation pédagogique pour le cycle de son choix.

## **III - Epreuve écrite d'admissibilité de langue kanak du concours externe option langue et culture kanak (Etude de documents sur la culture océanienne en général)**

L'épreuve comporte deux parties :

- la première partie permet d'évaluer les capacités rédactionnelles du candidat dans la langue kanak choisie par celui-ci ;
- la seconde partie de l'épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à maîtriser le passage de la langue française à la langue kanak choisie et inversement.

Première partie : commentaire.

L'épreuve consiste en un commentaire guidé d'un texte en langue kanak choisie par le candidat. Le candidat rédige dans cette langue.

Seconde partie : traduction.

L'épreuve est constituée d'un thème et d'une version dans la langue kanak choisie par le candidat.

**IV - Epreuve d'admission commune aux concours externe et externe option langue et culture kanak (entretien avec le jury de quarante-cinq minutes)**

*IV-1- Entretien avec le jury à partir d'un dossier portant sur une expérience vécue en milieu professionnel*

L'épreuve permet au candidat de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience professionnelle.

Elle comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir d'un dossier présenté par le candidat.

Modalités :

Le dossier comporte dix pages dactylographiées, sans annexe, numérotées et comportant obligatoirement un sommaire en tête. Une fiche descriptive d'une page, également dactylographiée en présente successivement l'économie et le contenu.

Ce dossier constitue un ensemble construit et ordonné de documents élaborés par le candidat et faisant état d'observations, de pratiques et d'analyses de pratiques établies lors de ses activités professionnelles.

Il est destiné à servir de support aux questions posées par le jury pour l'exposé.

Au cours de l'entretien qui suit, le jury engage une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ des questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression et à la capacité à communiquer que l'on est en droit d'attendre d'un enseignant.

L'épreuve comporte deux parties :

1° la présentation de l'expérience professionnelle vécue ainsi que la réflexion pédagogique liée ;

2° un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant (vingt minutes).

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent.

*IV-2- Entretien portant sur les motivations du candidat et ses connaissances du système éducatif de la Nouvelle-Calédonie*

L'entretien avec le jury vise à apprécier les motivations du candidat à exercer le métier d'enseignant et ses connaissances du système éducatif de la Nouvelle-Calédonie, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur instituteur des écoles dans la communauté éducative (quinze minutes).

**V - Epreuve d'admission de langue kanak du concours externe option langue et culture kanak**

L'épreuve consiste à un entretien avec le jury, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

